

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°76/2016

**OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS -
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR PAPETERIE**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Excusés : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 19

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 8 décembre 2016, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-huit novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a engagé depuis 2012, avec les Communes membres, une réflexion sur la mise en place d'une logistique visant à optimiser la gestion des ressources publiques et à contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Il s'agit concrètement de mutualiser les procédures de marchés publics en recourant aux groupements de commandes pour gérer les besoins en fournitures, services et travaux communs à la CASA et aux collectivités membres intéressées.

C'est dans ce cadre qu'est proposée, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de papier standard.

Cette acquisition se composera d'un lot.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient, en conséquence, à l'Assemblée d'approuver la convention constitutive dudit groupement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Composition du groupement :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
La Commune d'Antibes
La Commune de Bezaudun Les Alpes
La Commune de Biot
La Commune de Châteauneuf
La Commune de Capières
La Commune de Gréolières
La Commune de la Colle sur Loup
La Commune du Bar Sur Loup
La Commune du Rouret
La Commune de Tournettes sur Loup
La Commune de Vallauris

- Modalités de fonctionnement : comme définies dans la convention constitutive ci jointe.

-Coordonnateur : La CASA a proposé d'être le coordonnateur du groupement de commandes constitué. Elle sera autorisée à signer le marché, à le notifier et à l'exécuter au nom de l'ensemble des membres du groupement.

-Commission d'Appel d'Offres : la Commission d'Appel d'Offres est celle du coordonnateur.

-Répartition financière entre les membres du groupement : selon les consommations réelles de chaque membre du groupement.

-La durée du groupement Le groupement est constitué pour la durée du marché qui prendra effet à sa date de notification.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de papeterie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, dont le projet est joint en annexe, ainsi que les avenants à ladite convention qui ne modifient pas son économie générale,

APPROUVE la désignation de la CASA en tant que coordonnateur du groupement, qui sera chargée de la signature, de la notification et de l'exécution dudit marché conformément à la réglementation des marchés publics,

APPROUVE la répartition financière entre les membres du groupement,

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

A circular official stamp of the Mairie de Chateaufort is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE CHATEAUFORT' around the perimeter. Overlaid on this stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Emmanuel Delmotte'.